



## **Guide de lecture du relevé de compte**

## Informations générales

Titulaire d'un compte de paiement chez France Galop, vous êtes destinataire d'un relevé de compte mensuel. Le relevé de compte vous informe sur la nature et le détail des opérations comptabilisées sur le mois écoulé, ainsi que sur le solde de votre compte à la fin du mois.

Il vous est transmis mensuellement au format PDF, par mail<sup>1</sup> à l'adresse associée à votre compte France Galop, dès lors que des mouvements ont été comptabilisés sur votre compte au cours du mois.

Vos relevés sont également disponibles dans votre espace professionnel, privé et sécurisé, où ils seront conservés pendant 18 mois. Ils sont téléchargeables dans la rubrique Comptabilité / Soldes et Mouvements / Cadre Solde Complet / Relevé de Compte / Télécharger.

Un duplicata peut vous être transmis conformément aux conditions tarifaires de France Galop.

Vous avez également la possibilité de souscrire au relevé de compte sous format informatique structuré (vous permettant ainsi d'intégrer les données de vos relevés dans un logiciel comptable), facturé au tarif prévu dans nos conditions générales. Le format du fichier mis à disposition ainsi que le formulaire d'adhésion sont disponibles sur notre site internet dans la rubrique Docuthèque / Comptes professionnels ([Demande d'adhésion au service de fourniture des relevés de compte électroniques](#)).

---

<sup>1</sup> Vous avez la possibilité de mettre à jour l'adresse mail associée à votre compte France Galop en vous connectant à votre espace professionnel. Il est possible de saisir une adresse mail pour l'envoi des relevés différente de celle utilisée pour les autres courriers.

## Présentation du relevé de compte

La 1<sup>ère</sup> page de votre relevé est la synthèse de votre compte. Elle présente :

- Le solde du compte France Galop au début du mois (*solde tous pays, hors pays ayant adopté le principe des comptes de compensation dans le cadre de la Fédération Internationale des Autorités Hippiques<sup>2</sup>*),
- Le montant total des mouvements effectués au cours du mois, par pays (*hors pays ayant adopté le principe des comptes de compensation*), au débit et au crédit.
- Le montant total des mouvements effectués au cours du mois, tous pays confondus (*hors pays ayant adopté le principe des comptes de compensation*), au débit et au crédit
- Le solde du compte à la fin du mois tous pays confondus (*hors pays ayant adopté le principe des comptes de compensation*).



Relevé de compte N° 2023-08

Période de référence : du 1er au 31 août 2023

Période de référence du relevé : année et mois

MME ALICIA CHARLU  
CHEMIN DES HARAS

60500 CHANTILLY

Votre numéro de compte

Boulogne, le 01/09/2023

N° de compte: 011112 C

Synthèse de votre compte

### Synthèse de compte

Solde de début,  
Mouvements par pays,  
Mouvements tout pays,  
Et Solde de fin

	Débit	Crédit
Solde complet sur votre précédent relevé de compte :		286,71
Total des mouvements au cours de la période Compte FRA :	77 883,79	163 047,05
Total des mouvements :	77 883,79	163 047,05
Solde complet de votre compte suite aux mouvements du mois :		85 449,97
<b>Solde au 31 août 2023 :</b>	<b>0,00</b>	<b>85 449,97</b>

Code pays des mouvements

<sup>2</sup> Les écritures sont comptabilisées sur le pays d'entraînement du cheval concerné par l'opération. Pour les jockeys, elles sont comptabilisées sur le pays dans lequel exerce le jockey. Dans le cadre de la Fédération Internationale des Autorités Hippiques (FIAH), certains pays (tels que l'Allemagne ou l'Angleterre) ont adopté le principe des comptes de compensation. Les mouvements sur ces pays sont centralisés mensuellement dans un compte dédié libellé au nom du Jockey Club concerné. Le jockey club se charge ensuite du reversement au socio-professionnel et de la transmission des relevés de compte correspondant.

Votre relevé de compte présente ensuite le détail de votre compte par pays (solde et mouvements).  
Exemple :

Expéditeur  
France Galop  
15 BLD DE DOUAUMONT

MME ALICIA CHARLU  
CHEMIN DES HARAS

75819 Paris Cedex

60500 CHANTILLY

Facture émise par  
France Galop pour  
votre compte

N° de compte : 011112 C FRA

Numéro de compte +  
Pays concerné (FRA)

Facture n° 00000000000001

Paris, le 01/09/2023

Numéro de TVA  
intracommunautaire

Votre n° d'identification intra-communautaire : FR8333333333

TVA déductible (20,00%) au titre de la période : **TVA déductible** -173,05 EUR

Votre solde complet au 31 août 2023 : **Solde Complet pour le pays FRA** 85 449,97 EUR

Pour rappel, en vertu des règles de fonctionnement de France Galop, le solde disponible(1) de votre compte au 31 août 2023 est de : **Solde disponible pour le pays FRA** 73 888,51 EUR

Pour créditer votre compte :

N° d'identification intra-communautaire de France Galop : FR48401415500

Coordonnées bancaires de France Galop : Société Générale - IBAN : FR76 30003 03764 00050100016 37

Swift Code : SOGEFRPP

(1) Les écritures non disponibles à la date du relevé apparaissent en italique dans votre relevé de compte

- les gains de course sont disponibles sur votre compte le 11ème jour après la course sous réserve des oppositions de tiers.

Si, au titre de la période, des prix, primes, indemnités et redevances, vous ont été destinés, nous vous rappelons que votre relevé de compte est une facture émise par France Galop pour votre compte et présentant l'intégralité des informations légales obligatoires.

Il restitue votre numéro de TVA intra-communautaire si vous êtes assujettis à TVA ainsi que le montant de la TVA collectée (le cas échéant) et déductible comptabilisée sur votre compte au cours du mois écoulé.

En plus du solde total de votre compte, votre relevé restitue le solde disponible. En effet, les écritures de course sont disponibles (pour retrait de fonds par exemple) seulement 11 jours après la course. Les écritures non encore disponibles à la date du relevé apparaissent en italique dans votre relevé de compte.

Le relevé de compte présente également un cumul des mouvements comptabilisés sur le mois par rubrique (voir détail des rubriques en annexe 1) avec un sous-total par grande activité :

- Activité « Course »
- Activité « Entraînement des chevaux »
- « Autres activités » (opérations de trésorerie, achat/vente de chevaux, prestations France Galop).

CUMUL DES ECRITURES PAR RUBRIQUES COMPTABLES COMPTABILISEES AU COURS DE LA PERIODE	
<b>TOUTES OPERATIONS</b>	
PN : PRIX NOMINAL	82 678,26
PP : PRIME PROPRIETAIRE	20 212,23
PF : PRIME FEE	0,00
PO : REPARTITION POULE	-1 200,00
IT : INDEMNITES DE TRANSPORT	400,56
IA : AUTRES INDEMNITES	0,00
PE : PRIME ELEVEUR	37 906,00
TV : TVA COLLECTEE	0,00
EF : ENGAG., FORFAIT, NON VAL.	-766,35
MO : MONTE JOCKEY	-10 130,73
GR : REVOY., ASSUR., FEGENTRI	0,00
CO : COTISATIONS SOCIALES	-14,75
FD : FRAIS DE DEPLACT JOCKEY	-209,07
CC : CAISSE DE COMPENSATION	-2 178,32
CL : CAISSE DES LADS	-726,11
EN : POURCENTAGE ENTRAINEUR	0,00
SP : SYNDICAT PROPRIETAIRE	-580,88
SE : SYNDICAT ENTRAINEUR	0,00
SV : SYNDICAT ELEVEUR	-1 192,69
CH : PRELEVEMENT CHANTILLY	-1 185,66
ML : PRELEV. MAISONS-LAFFITTE	0,00
DE : PRELEVEMENT DEAUVILLE	0,00
DN : DON LFPC	0,00
DI : DIVERS	0,00
RE : REDEVANCE VENTE, LOCATION	0,00
FT : FRAIS DE TRANSPORT	-300,42
CR : CSG, CRDS	0,00
TR : TVA RECUPERABLE	- 77,25
<b>TOTAL RUBRIQUES COURSES</b>	<b>122 234,82</b>
GA : GALOPS	-62,50
CE : COTISATION ENTRAINEMENT	-409,50
TR : TVA RECUPERABLE	-94,40
<b>TOTAL RUBRIQUES ENTRAINEMENT</b>	<b>-566,40</b>
AC : ACHAT DE CHEVAUX	0,00
VE : VENTE DE CHEVAUX	0,00
TV : TVA COLLECTEE	0,00
TR : TVA RECUPERABLE	-0,86
DI : DIVERS	-36 504,30
PR : PRIME NON ASSUJETTI	0,00
<b>TOTAL RUBRIQUES DIVERS</b>	<b>-36 505,16</b>

Total des opérations  
du mois, avec une  
restitution par rubrique

Cet imprimé permet d'avoir une vision synthétique de votre activité sur la période passée. Le relevé du mois de décembre fait également apparaître, à la suite des cumuls mensuels, un cumul annuel (cumul des opérations de l'année par rubrique).

Si vous détenez des chevaux en association, cette ventilation sera également restituée pour :

- Les opérations concernant des chevaux détenus en propre (montant total des opérations concernant des chevaux détenus en pleine propriété)

CUMUL DES ECRITURES PAR RUBRIQUES COMPTABLES COMPTABILISEES AU COURS DE LA PERIODE	
<b>OPERATIONS EN PROPRE</b>	
PN :	PRIX NOMINAL
PP :	PRIME PROPRIETAIRE
PF :	PRIME FEE
PO :	REPARTITION POULE
IT :	INDEMNITES DE TRANSPORT
IA :	AUTRES INDEMNITES
PE :	PRIME ELEVEUR
TV :	TVA COLLECTEE
EF :	ENGAG., FORFAIT, NON VAL.

Total des opérations concernant des chevaux détenus en propre

- Chaque cheval détenu en association

CUMUL DES ECRITURES PAR RUBRIQUES COMPTABLES COMPTABILISEES AU COURS DE LA PERIODE	
<b>OPERATIONS LIEES A LA PROPRIETE DE N.</b>	
PN :	PRIX NOMINAL
PP :	PRIME PROPRIETAIRE
PF :	PRIME FEE
PO :	REPARTITION POULE
IT :	INDEMNITES DE TRANSPORT
IA :	AUTRES INDEMNITES
PE :	PRIME ELEVEUR
TV :	TVA COLLECTEE
EF :	ENGAG., FORFAIT, NON VAL.
MO :	MONTE JOCKEY
GR :	REVOY., ASSUR., FEGENTRI
CO :	COTISATIONS SOCIALES

Total des opérations concernant le cheval « N. » détenu en association

Votre relevé de compte restitue ensuite le détail des mouvements, classés par grandes activités (Course, Entraînement des chevaux et Autres activités). A l'intérieur de chaque activité, les écritures sont classées chronologiquement par date de disponibilité.

### L'activité Course

La rubrique course présente les informations suivantes :

- la date et le lieu de la réunion de course,
- le numéro et le nom de la course,
- le nom de votre cheval et sa place à l'arrivée,
- la date de disponibilité du mouvement,
- le numéro du mouvement, son libellé et son montant au débit ou au crédit. Si le mouvement concerne un cheval détenu en association, la lettre « V » apparaît en fin de libellé.

Remarque : Les règles de distribution des gains et de prélèvement des frais de courses sont définies par le Code des courses, les Conditions Générales France Galop ainsi que par les conditions spécifiques à la course. Ces documents sont disponibles dans la rubrique Docuthèque du site internet de France Galop ([Code des Courses & Conditions Générales | France Galop \(france-galop.com\)](#)).

D'une manière générale, le propriétaire perçoit 86% des gains de course et l'entraîneur 14% (dont 4% sont destinés au personnel de son écurie). Le propriétaire reverse ensuite 8,5% de ses gains pour la rémunération du jockey (7% sont reversés directement au jockey et 1,5% sont versés à la Caisse de compensation). Pour plus de détail, se référer aux Conditions générales, Code des courses et aux conditions de la course.

Opérations	TVA	Débit	Crédit
<b>SOLDE DE VOTRE COMPTE AU 31 JUILLET 2023</b>			<b>286,71</b>
OPERATIONS COMPTABILISEES AU COURS DU MOIS D' AOUT 2023			
<b>COURSES</b>			
Solde du compte au dernier jour du mois précédent			
<b>Réunion du 10/08/23 à CHANTILLY</b>			
Prix DES MARES - Course N° 222			
Cheval THE BEST			
17/08/23 - 688888674 - NON DECLARE PARTANT	V	29,70	
Prix LES BOIS - Course N° 304			
Cheval KING STAR - Place 04			
17/08/23 - 693626077 - PRIME ELEV.			526,00
17/08/23 - 693642667 - ALLOCATION OFFERTE 86,00 %	V		860,00
17/08/23 - 69364245 - ACOMPTE PRIME PROP PLAT 86,00 %	V		619,20
17/08/23 - 693621361 - INDEMNITE DE TRANSPORT 500 km	V		130,29
17/08/23 - 693616313 - 1 FRAIS DEPL.60/DEAUVILLE	V	53,01	
17/08/23 - 693616333 - 1 INDEMNITE FORFAIT. DEPLACEMENT	V	10,67	
17/08/23 - 693905622 - PRELEV. SUR GAIN/PRIME 4,00 % FEDERATION DES ELEVEURS		17,88	
17/08/23 - 693642578 - PRELEV. SUR GAIN/PRIME PROPRIETAIRES		6,88	
17/08/23 - 693616399 - DROIT D'ENTREE	V	55,00	
17/08/23 - 693828967 - MONTE JOCKEY	V	120,40	
17/08/23 - 693828923 - COTIS. SOCIALES PATRONALES	V	2,49	
17/08/23 - 693828912 - COTISATION RETRAITE PATR	V	0,46	
17/08/23 - 693642666 - CAISSE DES LADS	V	8,60	
17/08/23 - 693829345 - CAISSE COMP.JOC. PLAT	V	25,80	

### Explication des mouvements présents dans l'exemple de relevé de compte ci-dessus :

- **Prime éleveur** : le compte en exemple est agréé éleveur chez France Galop, il est donc éligible aux primes à l'éleveur. Le montant restitué sur le relevé correspond au versement de la prime à l'éleveur selon les conditions prévues au Code des courses (Art. 54) et aux Conditions Générales (§ Qualification dans les courses réservées aux chevaux nés et élevés en France et Prime à l'éleveur).
- **Allocation offerte 86%** : le compte en exemple dispose d'une autorisation de faire courir chez France Galop. Le montant porté au crédit de son compte correspond au montant de l'allocation revenant au propriétaire (86%) selon les conditions prévues au Code des courses (Art. 53 et 18) et aux Conditions Générales (§ Allocations).
- **Acomptes Prime Prop Plat 86%** : le montant crédité correspond au montant de la prime propriétaire revenant au propriétaire (soit 86%) selon les conditions prévues au Code des courses (Art. 55 et 18) et aux Conditions Générales (§ Prime au propriétaire). A noter que, afin de respecter le montant de l'enveloppe définie au budget de France Galop, chaque performance donne lieu au versement d'un acompte de 90 % du montant théorique de prime calculée avec les taux en vigueur. Un complément peut ensuite être versé en fin d'année sans excéder 10 % de l'allocation perçue.

- **Indemnité de transport** : montant de l'indemnité de transport du cheval versé par France Galop selon les conditions prévues aux Conditions Générales (*§ Indemnités de transport des chevaux entraînés en France*)
- **1 Frais de Depl. et 1 Indemnité forfait. Déplacement** : correspond aux montants versés par le propriétaire au jockey au titre de ses frais de déplacement, selon les conditions prévues aux Conditions Générales (*§ Frais de déplacement des jockeys, gentlemen-riders & cavalières*) et aux codes des courses (*Art.42 & 43*).
- **Prelev. Sur Gain/Prime Fédération des éleveurs et Gain/Prime Propriétaires** : le compte concerné est adhérent auprès d'associations professionnelles, éleveurs et propriétaires . A ce titre, il reverse un pourcentage de ses gains à ces associations. Le pourcentage prélevé est défini par ces associations, qui gèrent la liste de leurs membres sur leur espace professionnel France Galop.
- **Droit d'entrée** : montant du droit d'entrée du cheval dans la course défini dans les conditions générales (*§ TARIFS DES DÉCLARATIONS DES CHEVAUX DANS LES COURSES*).
- **Monte Jockey** : montant des gains revenant au jockey (*Art. 43 du code des courses*), soit 7% de l'allocation versée au cheval monté (y compris prime propriétaire).
- **Cotis. Sociales Patronales et cotisation Retraite Patr.** : le jockey est salarié du propriétaire le temps de la course. A ce titre, des cotisations sociales patronales sont prélevées au propriétaire sur la base de la monte mini (*Art. 43 du code des courses*).
- **Caisse des LADS** : Les comptes des propriétaires des chevaux entraînés en France sont débités d'un pourcentage de 0,50% de leur gains au profit de la Caisse des Retraités des Écuries de Courses (*Art. 37 du code des courses*)
- **Caisse Comp.Joc.Plat** : montant des gains revenant à la caisse de compensation des jockeys soit 1,5% de l'allocation (y compris prime propriétaire) versée au cheval monté (*Art. 43 du code des courses*).

### L'activité Entraînement

On distingue deux sous-activités dans l'activité Entraînement : les cotisations et les galops d'entraînement.

Les opérations de prélèvement des galops et cotisations d'entraînement sont présentées :

- par centre d'entraînement,
- par date de prélèvement,
- par entraîneur,
- par cheval.

Opérations	TVA	Débit	Crédit
<p><b>COTISATIONS</b> <span style="float: right;"><b>ENTRAINEMENT</b></span></p> <p style="text-align: center;">Centre d'entraînement : DEAUVILLE</p> <p style="text-align: center;"><b>Entraîneur ECURIE JEAN</b></p> <p>11/08/23 - 693444347 - COTIS.CHANTILLY AU 12/09 THE BEST</p> <p>11/08/23 - 693444347 - TVA COTIS.</p> <p>14/08/23 - 698555376 - COTIS.CHANTILLY AU 15/09 KING STAR</p> <p>14/08/23 - 698555376 - TVA COTIS.</p>			
<p><b>GALOPS</b></p> <p style="text-align: center;">Centre d'entraînement : DEAUVILLE</p> <p style="text-align: center;"><b>Entraîneur ECURIE JEAN</b></p> <p>12/08/23 - 693496777 - GALOP GAZON</p> <p>12/08/23 - 693496777 - TVA</p>			
	V	50,00	
	V	20,00	10,00
	V	50,00	
	V	20,00	10,00
	20,00	50,00	10,00

Un total des mouvements de l'activité Entraînement du mois est également restitué.

### Activités diverses

On distingue cinq sous-activités :

- Achat de chevaux (réclamation de chevaux)
- Vente de chevaux (mise à réclamer de chevaux)
- Trésorerie (virements de compte à compte, virements bancaires)
- Etranger (montant des opérations effectuées par un jockey club étranger, notamment montant versé par les jockeys club ayant adopté le principe de comptes de compensation).
- Prestations assurées et/ou facturées par France Galop (abonnements, cotisations sociétaires, frais de relances, prestations du service Licences ou du service Livrets, régularisations diverses...).

		DIVERS	
<b>TRESORERIE</b>	<b>Trésorerie</b>		
<i>Opération</i>			
	01/08/23 - 693614028 - *NOTRE VIREMENT FRANCE GALOP 031073		8 500,00
	12/08/23 - 694235830 - *NOTRE VIREMENT FRANCE GALOP 031073		1 000,00
	22/08/23 - 697040850 - *NOTRE VIREMENT FRANCE GALOP 031073		39 000,00
	0		
<b>PRESTATIONS FRANCE-GALOP</b>	<b>Prestations France Galop</b>		
<i>Libellé</i>			
	25/08/23 - 697695791 - FRAIS DE TENUE DE COMPTE AOUT 2023		4,30
	25/08/23 - 697695791 - TVA FRAIS DE TENUE DE COMPTE	20,00	0,86
<b>TOTAL MOUVEMENTS DIVERS COMPTABILISES SUR LE MOIS</b>			<b>58 505,16</b>
<b>SOLDE DIVERS COMPTABILISES SUR LE MOIS</b>			<b>58 505,16</b>

En fin de relevé, le montant total des mouvements des « Autres activités » est restitué, ainsi que le montant total toutes opérations confondues.

Les Comptes Professionnels sont à votre service pour le traitement de toutes les opérations relatives à votre compte ([comptes.pro@france-galop.com](mailto:comptes.pro@france-galop.com) ou **01 49 10 20 80**)

## Annexe 1 : Liste des rubriques

CODE	LIBELLE
CC	CAISSE DE COMPENSATION
CH	PRELEVEMENT CHANTILLY
CL	CAISSE DES LADS (CARSEC)
CO	COTISATIONS SOCIALES
CR	CSG, CRDS
DE	PRELEVEMENT DEAUVILLE
DI	DIVERS
DN	DON LFPC OU ADDP
EF	ENGAG., FORFAIT, NON VAL.
EN	POURCENTAGE ENTRAINEUR
FD	FRAIS DE DEPLACT JOCKEY
FT	FRAIS DE TRANSPORT
GR	PREVOY., ASSUR., FEGENTRI
IA	AUTRES INDEMNITES
IT	INDEMNITES DE TRANSPORT
ML	PRELEV. MAISONS-LAFFITTE
MO	MONTE JOCKEY
PE	PRIME ELEVEUR
PF	PRIME FEE
PN	PRIX NOMINAL
PO	REPARTITION POULE
PP	PRIME PROPRIETAIRE
RE	REDEVANCE VENTE, LOCATION
SE	SYNDICAT ENTRAINEUR
SP	SYNDICAT PROPRIETAIRE
SV	SYNDICAT ELEVEUR
TR	TVA RECUPERABLE
TV	TVA COLLECTEE
CE	COTISATION ENTRAINEMENT
GA	GALOPS
TR	TVA RECUPERABLE
AC	ACHAT DE CHEVAUX
DI	DIVERS
TR	TVA RECUPERABLE
TV	TVA COLLECTEE
VE	VENTE DE CHEVAUX

## Annexe 2: Liste des libellés d'écriture

LIBELLE ECRITURE
% ENTR.S/ALLOC. DISTRIBUEES
% ENTR.S/PRIME FEE DISTRIB.
% ENTR.S/PRIME PROP. DISTRIB.
% ENTR.S/PRIX DISTRIBUE
% ENTRAINEUR
% PERSONNEL ECURIE
ABONN. RELEVÉ ELEC.
ABONNEMENT PUBLICATION ETRANGER
ABONNEMENT PUBLICATIONS FRANCE
ACCES INTERNET
ACCORD LIMITE D'EXPLOITATION
ALLOCATION OFFERTE
AMENDE ENTRAINEUR ART. N
AMENDE JOCKEY ART. N
AMENDE PROPRIETAIRE
ANNUL. PARTANT PROBABLE
ASSOCIATION ENTRAINEURS
ASSURANCE COMPLEMENTAIRE GR
ASSURANCE JOCKEYS OBSTACLE
ASSURANCE JOCKEYS PLAT
AUTORIS.MONTER CAVALIERS
AUTORISATION D'ENTRAINEMENT
BOX
BOX COPEAUX
BOX PASSAGE
CAISSE CA. COMPENS. JOCKEYS
CAISSE COMP.GR.OBST
CAISSE COMP.GR.PLAT
CAISSE COMP.JOC. PLAT
CAISSE COMP.JOC.OBST
CAISSE COMP.JOC.ETR. OBST
CAISSE COMP.JOC.ETR. PLAT
CAISSE COMP.JOC.ETR.OB
CAISSE COMP.JOC.ETR.PL
CAISSE COMPENSATION JOCKEYS
CAISSE RETRAITES EC. COURSES
CAISSE PREVOYANCE GR
COMPLEMENT FACTURATION
CONSTITUTION DOSSIER AGREMENT
CONTRIBUTION CLUB GR/CAV
COTIS.
COTIS. RETRAITE PATR+EMPL
COTIS. SOCIALES OBSTACLE

COTIS. SOCIALES PATRONALES
COTIS. SOCIALES PLAT
COTISATION RETRAITE EMPL
COTISATION RETRAITE PATR
COTISATION SOCIETAIRE ART.4
COTISATION SYND.AQPS
COTISATIONS JOCKEYS
COTISATIONS SYND.ELEVEURS
COTISATIONS SYND.PROPRIETAIRES
DECLAR. PART. PARTANT PAS
DOCUMENTS D'EXPORTATION
DON A
DON DE
DOSSIER AGREMENT
DPNP CERTIFIC. VETERINAIRE
DPNP FORCE MAJEURE
DROIT D'ENTREE
DUPLICATA RELEVÉ DE COMPTE
ENCAISSEMENT CB
ENGAG./ FORF./ ENTR.
ENGAGEMENT
ENGAGEMENT SUPPLEMENTAIRE
ENGAGEMENT SUPPLEMENTAIRE 2
ENREGISTREMENT CONTRAT
ENREGISTREMENT COULEURS
EXCEDENT DE RECLAMATION
FACTURE VENTE RECLAMER
FEES TEMPORY STANDING
FORFAIT
FRAIS D'APPEL
FRAIS DE TENUE DE COMPTE
FRAIS DE TRANSPORT
FRAIS DEPL.
FRAIS DOSSIER ART.82
FRAIS SUR COMPTES INACTIFS
FRANCISATION LS
GALOPS
GESTION CONTRAT
INDEM. TRANSPORTEUR PA
INDEM. TRANSPORTEUR PR
INDEMNITE DE TRANSPORT
INDEMNITE DE TRANSPORT PA
INDEMNITE DE TRANSPORT PR
INDEMNITE FORFAIT. DEPLACEMENT
LICENCE G.R. ET CAVALIERES
LICENCE JOCKEY
MISE A RECLAMER

MONTE JOCKEY
MONTE JOCKEY ETR.
NE ETRANGER
NON DECLARE PARTANT
NON VALABLE
NOTRE VIREMENT
OPERATION DIVERSE
TVA / OPERATION DIVERSE
PENALITES STUD BOOK
PERMIS D'ENTRAINER
PREL. ASSOCIATION JOCKEYS
PRELEV. A LA SOURCE
PRELEV. SUR GAIN/PRIME
PRELEVEMENT
PRELEVEMENT C.S.G. COMPLEMENT.
PRELEVEMENT C.S.G. NON-DEDUCT.
PRELEVEMENT CHANTILLY
PRELEVEMENT DEAUVILLE
PRELEVEMENT MAISONS-LAFFITTE
PRELEVEMENT R.D.S.
PRELEV. FRAIS CLOTURE COMPTE
PRELEV. FRAIS SOCIO SUCCESSION
PRELV.SYND/ASSOC.ELEVEUR
PRIME ELEVEUR
PRIME ELEVEUR ETRANGER
PRIME F.E.E.
PRIME PROPRIETAIRE
PRIX OFFERT
RBT ASS.COMPL.GR COURSE ANNULEE
RBT COTIS.RETR.COURSE ANNULEE
RBT COTIS.SOC.COURSE ANNULEE
RECLAMATION
RECLAME/FRAIS TRANSPORT
RECU CHEQUE
RECU VIREMENT
REDEVANCE PERCUE
REDEVANCE VERSEE
RELANCE SUITE A DEBIT
REMBOURS.MONTE COURSE ANNULEE
REPRISE IND.TRANSPORTEUR
RET.SOURCE S/RISTOURNE
RETENUE A LA SOURCE
RISTOURNE PMH
RISTOURNE PREMIUM
SECOND ENGAGEMENT
SYND.PROP. A.Q.P.S
TITRE ENTRAINEUR PROFESSIONNEL

TRANSPORT
VERSEMENT POULE NORM. SUPP
VERSEMENT POULE NORM.ARABE SUPP
VERSEMENT POULE NORMALE
VERSEMENT POULE NORMALE ARABE
VERSEMENT POULE SECOND ENGAGEMT
VIREMENT A
VIREMENT AU
VIREMENT DE
VIREMENT DU
VIREMENT CLOTURE COMPTE
VIREMENT DEBIT SOCIO SUCCESSION
VIRT DEB SOCIO PENSION ALIMENT.
VISAS D'EXPORTATION